

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation  
15.03.2024  
Date d'affichage  
15.03.2024

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 28  
Titulaires 26  
Suppléants 2  
Pouvoirs 8  
Votants 36

**Quorum 20**

Délibérations visées et  
publiées le 26.03.2024  
Procès-verbal publié le  
02.05.2024

Étaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT) et M. Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal de la commune de Janville pour leur accueil.

M. Claude FOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Les prochains Conseils communautaires auront lieu le jeudi 4 avril à la salle du conseil municipal d'Argences et le jeudi 25 avril 2024 à Cesny-Aux-Vignes.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

### ☞ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

#### N°2024/21 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 février 2024

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 22 février 2024.

Les remarques éventuelles sont annexées au PV du Conseil du 22 février 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 6 abstentions :

↳ Approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2024.

## ☞ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

### Au Président

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Livraison de bouquets de tulipes sur les 4 sites de la CDC	17/01/24	420,00	420,00	Tulipes en Val ès dunes
Réhabilitation de l'assainissement collectif - Rue Fred Scamaroni à Frénoville - Diagnostic amiante sur canalisation	06/02/24	450,00	540,00	Chevalier Diag
Spectacle St Patrick - 15/03/24	07/02/24	1 500,00	1 500,00	Tavarn
Signalétique Office de tourisme	07/02/24	1 280,00	1 536,00	Klik studio
Impression du magazine de destination de l'office de tourisme	07/02/24	3 117,04	3 740,45	Corlet
Création affiches/flyers 80 <sup>ème</sup> , dépliant de l'été et "Le marais enchanté"	07/02/24	2 350,00	2 820,00	Marjorie Ponsard
Spectacle Guillermo Guiz le 08/11/24	16/02/24	6 500,00	6 857,50	AGAPè
Voirie 2024 - Levés topographiques - Avenue du parc à Cagny	21/02/24	1 800,00	2 160,00	Mosaïc
Voirie 2024 - Levés topographiques - Rue Roger Dupont à Frénoville	21/02/24	1 495,00	1 794,00	Mosaïc
Abonnement d'un an pour un accompagnement opérationnel juridique	28/02/24	7 266,00	8 719,20	SVP
Signalisation verticale à Argences	29/02/24	1 987,28	2 384,74	AD Equipement
Entretien extérieur Maison de Services	29/02/24	1 309,00	1 309,00	Plaine emploi
Spectacle pyrotechnique le 21/07 à Emiéville	29/02/24	2 916,67	3 500,00	Plein Ciel
Réhabilitation assainissement collectif - Rue Fred Scamaroni à Frénoville - Etude géotechnique	29/02/24	5 965,00	7 158,00	ECR Environnement
Abonnement 3 ans logiciel SIMCO- Prospective financière	29/02/24	10 321,00	12 385,20	JVS
Impression 9 000 exemplaires du journal n°7	05/03/24	2 480,00	2 976,00	lmb

Tulipes en Val ès dunes : Mme BAUGAS précise que les bénéfices de l'association Tulipes en Val ès dunes vont intégralement au centre Baclesse, notamment pour la lutte contre les cancers pédiatriques.

Concert de la Saint-Patrick : Mme BAUGAS demande s'il y a une raison particulière pour que la CDC fête la Saint-Patrick chaque année.

Mme ENEE indique que la date marque le début du printemps et correspond au lancement de la saison de l'office de tourisme.

Locaux de l'office de tourisme : M. le Président indique qu'une piste sérieuse est travaillée pour installer l'office de tourisme dans une maison sur la place de la mairie à Argences.

Il précise par ailleurs que le lancement officiel du nouveau magazine de destination de l'office de tourisme aura lieu le jeudi 18 avril à la ferme pédagogique du domaine de Ouézy.

### **Au Bureau**

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses délégations :

- Résiliation, pour motif d'intérêt général, du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la SARL AIC pour la construction du nouveau siège administratif.

### **✎ FINANCES**

#### **N°2024/22 – Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

M. Patrice MARTIN présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. BOHEME émet un point de vigilance sur une augmentation conséquente, selon lui, des dépenses d'année en année et qu'il ne faudrait pas dériver.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article D2312-3 du CGCT, il est présenté un Rapport d'Orientation Budgétaire (ci-joint), suivi d'un débat.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024, communiqué en annexe,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Prend acte qu'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget primitif 2024 de la Communauté de Communes Val ès dunes a été organisé lors de la séance du Conseil communautaire.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **N°2024/23 – Membres des commissions thématiques : décision modificative n°14**

Il convient de prendre une décision modificative actant un changement de membre dans une commission thématique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Proclame, la conseillère municipale Anne-Mary LAFOSSE membre de la commission « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

## **SERVICES AU PUBLIC**

### **N°2024/24 – Convention de partenariat entre la Communauté de communes Val ès dunes et l'association Itinéraires**

La convention a pour objectif de définir les conditions de partenariat entre l'association Itinéraires et les partenaires impliqués du territoire calvadosien, concernant le dispositif « Le Camion des Femmes ». Ce dispositif de van itinérant est né d'une réponse de l'appel à projet de l'Agenda Rural 2022 (Accès aux droits, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural, Autonomie économique et Insertion des femmes en milieu rural). Ce projet est mené par l'association Itinéraires et soutenu par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et de l'Égalité du Calvados.

L'objectif premier du Camion des Femmes est de sensibiliser et de promouvoir lors des permanences, des informations sur les sujets d'égalité femmes-hommes, les violences faites aux femmes, l'accès aux droits, à l'insertion, la santé et sur les relations affectives et sexuelles. Ce dispositif permet également d'aller à la rencontre des femmes victimes de violences conjugales. En milieu rural, la question de la mobilité est centrale car les victimes sont souvent éloignées des réponses de proximité.

M. le Président précise qu'à l'occasion d'une conférence des maires, le sujet de la construction d'un logement d'urgence sur le territoire a été évoqué. Une construction pourrait avoir lieu à Valambray.

Mme POIROT demande si le projet à Valambray serait financé par Val ès dunes.

M. le Président indique que la CDC n'a actuellement pas la compétence pour le faire. Cela pourrait être étudié prochainement.

Mme POIROT précise que Moulit est en train de travailler sur l'établissement d'un logement d'urgence sur la commune.

M. OUIN demande s'il est possible de conventionner avec un bailleur social pour avoir un logement à disposition et ainsi de seulement payer un loyer.

Mme BAUGAS suggère une construction avec des conteneurs qui serait moins couteuse et plus rapide.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Acte le partenariat avec l'association Itinéraires pour le déploiement du Camion des Femmes sur le territoire de Val ès dunes ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer la convention correspondante.

#### 🔗 **TRANSITION ENERGETIQUE**

##### **N°2024/25 – Lutte collective contre les ragondins : indemnisation de la CDC**

Par délibération en date du 17 février 2022, le Conseil communautaire a décidé d'indemniser chaque capture de ragondins à hauteur de 3,50 € (montant inscrit dans la convention 2022-2024 établie avec la FREDON). Le Département du Calvados abondait à hauteur de 1,50 €. Celui-ci a depuis limité sa subvention à 0,50 €. Il est proposé au Conseil communautaire d'indemniser les captures à hauteur de 4,50 € afin de combler la différence avec des territoires voisins.

Il convient ensuite de passer un avenant à la convention avec la FREDON afin de prendre en compte ce changement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Etablit l'indemnité de capture 2024 à 4,50 € par ragondin ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 correspondant.

#### 🔗 **PERSONNEL**

##### **N°2024/26 – Modification des horaires d'ouverture au public de l'Office de tourisme**

Suite au déménagement de l'Office de tourisme au 1 rue Guéritot à Argences, le service souhaite faire évoluer ses horaires à partir du 2 avril 2024, date de réouverture au public.

L'objectif est d'offrir un créneau d'accueil supplémentaire aux touristes notamment pour les familles chaque mercredi matin de 9h00 à 12h30.

De plus, ce nouveau créneau va participer au développement de l'Office de tourisme au cours de l'année 2024, puisqu'il sera proposé la création d'une boutique.

Les horaires d'ouverture des autres jours sont calés sur les horaires d'ouverture du siège le matin.

Le choix de prévoir des périodes différentes sur l'année correspond aux affluences du public sur l'année et l'organisation de la saison d'animations proposée par l'office de tourisme.

Présentation des horaires actuels :

PÉRIODES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Jeudi 9h15 – 12h15
	Vendredi 9h15 – 12h15
	Samedi 9h15 – 12h15

Nouveaux horaires proposés à partir du 2 avril 2024 :

PÉRIODES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai (fermeture entre Noël et jour de l'an)	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
	Samedi 9h00 – 12h30

Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18, L2121-19 et L2122-21,  
 Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024,  
 Considérant la décision du Conseil d'État n°76017 en date du 21 septembre 1990,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'acter les nouveaux horaires de l'office de tourisme à compter du 2 avril 2024 :

PÉRIODES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai (fermeture entre Noël et jour de l'an)	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
	Samedi 9h00 – 12h30

**N°2024/27 – Modification du tableau des effectifs**

Afin de procéder à des avancements de grade en 2024, il convient de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents (ci-annexé) et créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- Un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) à temps complet ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code général de la fonction publique,  
Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :
  - Un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) à temps complet ;
  - Un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet ;
  - Un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.
- ↳ Modifie le tableau des effectifs en conséquence (ci-annexé) ;
- ↳ Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

#### 🔗 QUESTIONS DIVERSES

- Pour répondre à la question de Mme de GIBON dans une séance précédente, M. le Président précise que la suite de la campagne de contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif va prochainement reprendre. Cléville devrait être terminé en mai. La campagne sur Canteloup aura lieu entre mai et août.
- Mme BAUGAS évoque le webinaire du SDEC sur les ZAEnR ayant eu lieu le matin même. Elle rappelle que la date limite du 15 mars est bien effective pour le rendu des cartes. Une session de rattrapage aura certainement lieu à l'automne. Elle rappelle également que la CDC devra délibérer sur les ZAEnR proposées par les communes.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,  
Claude FOUCHER



Le Président,  
Philippe PESQUEREL







**ANNEXE n°1**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 21 mars 2024**

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,  
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 25 avril 2024 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant



